

**DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES**  
**PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GATTIERES**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Le seize décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures

<b><u>Nombre de membres :</u></b>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	<u>21/12/2021</u>
Qui ont pris part au vote :	25	- La transmission en Préfecture le :	<u>27/12/2021</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

**Etaient présent(e)s :** Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA adjointes,  
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,  
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI,  
MARCHAND, GREC-MERESSE,  
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES,  
GUENIN.

**Absent(e)s et représenté(e)s :**

Madame FERRARO représentée par Madame GIUJUZZA,  
Monsieur VALLAURI représenté par Madame GUIT-NICOL,  
Madame DEBONO représentée par Monsieur LUPI-GRASSO,  
Madame CREMONI représentée par Madame MOIREAU,  
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE,  
Madame GREC-MERESSE représentée par Madame SMOLDERS.

**Absent(e)s et excusé(e)s :** Monsieur PARAGE.

Madame MARCHAND Caroline est élue secrétaire de séance.

**76.2021 Porter à connaissance conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales §4) Marchés**

**Marché public de services d'assurances pour les besoins de la commune de Gattières années 2022 – 2025**

Madame HEYBERGER-PAUL expose :

Vu la délibération n° 19.2020 du 11 juin 2020, adoptant les délégations d'attributions du conseil municipal au Maire en application des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son paragraphe 4,

Vu la commission marchés publics qui s'est réunie le lundi 6 décembre 2021 ;

Je vous informe que Madame le Maire a signé les marchés d'assurance de la mairie pour l'année 2022 dont détail ci-dessous. Le marché d'assurance est reconductible chaque année jusqu'au 31 décembre 2025.

**Lot 1 - Protection juridique**

Le lot 1 comprend une offre de base et les 2 options suivantes :

- 1.** Immeubles de rapport
- 2.** Protection juridique des agents et des élus

Ce lot a été attribué à la SMACL pour un montant total de 989,10 € HT soit 1 117,06 € TTC.

**Lot 2 - Flotte automobile et risques annexes**

Le lot 2 comprend une offre de base ou une variante et les 2 options suivantes :

- 1.** Prêt de véhicule < à 3.5 tonnes, en cas de panne ou d'accident
- 2.** Mission collaborateur

L'offre de base prévoit une couverture tous risques pour les véhicules de 5 ans ou moins.

La variante prévoit une couverture tous risques pour les véhicules de 7 ans ou moins.

Ce lot a été attribué au groupement Courtier Piolliot / Great Lakes Insurance SE en choisissant la variante ainsi que les 2 options pour un montant total de 5 284,64 € HT soit 6 432,48 € TTC.

**Lot 3 - Dommages aux biens et risques annexes**

Le lot 3 comprend une offre de base et les 5 options suivantes :

- 1.** Ouvrage de génie civil/travaux publics
- 2.** Effondrement accidentel de bâtiments
- 3.** Bris de machines et vol sur biens sensibles, informatique et bureautique et autres matériels
- 4.** Salle d'expositions – manifestations – musées
- 5.** Cyber risk

Ce lot a été attribué à la SMACL pour un montant total de 18 922,90 € HT soit 20 615,66 € TTC comprenant les 5 options,

**Lot 4 – Responsabilité civile**

Le lot 4 comprend une offre de base.

Il est attribué à la SMACL pour un montant total de 4 000 € HT soit 4 360 € TTC.

Tableau récapitulatif :

Lot	Coût annuel HT	Coût sur la durée du marché 4 ans
1	989,10 €	3 956,40 €
2	5 284,64 €	21 138,56 €
3	18 998,90 €	75 995,60 €
4	4 000,00 €	16 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 272,64 €</b>	<b>117 090,56 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'en prendre acte.

**Les membres du conseil municipal prennent acte.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,